

26 mai 2016

Rapport d'activités 2015

L'année 2015 a vu le renouvellement complet de l'équipe du CAES, avec 5 nouveaux membres élus lors de l'Assemblée Générale du 1er juin 2015, en remplacement de l'ancienne équipe qui avait remonté l'association avec beaucoup de dynamisme.

La nouvelle équipe a bénéficié des outils mis en place par l'équipe précédente, notamment le compte à la banque Postale, le tableau de comptabilité, le dossier partagé sur le réseau et l'adresse mail/page internet.

En parallèle des actions de transmission et de mise à jour auprès de la préfecture et de la banque, l'équipe s'est attelée à l'organisation de l'Arbre de Noël 2015. Elle a tenu des permanences mensuelles (billetterie), a opéré des commandes groupées de billets Promoparcs, et a octroyé des prêts solidaires. Ces activités sont détaillées ci-après.

Permanences et billets Promoparcs

Les permanences se sont tenues tous les mois sauf les mois d'août, septembre et octobre, période de la transmission. Elles ont eu lieu sur la pause midi en salle du Conseil quand c'était possible, sinon dans une salle de l'école. En tout, 115 visiteurs se sont rendus aux permanences, représentant environ 60 personnes physiques différentes selon notre estimation (Figure 1).

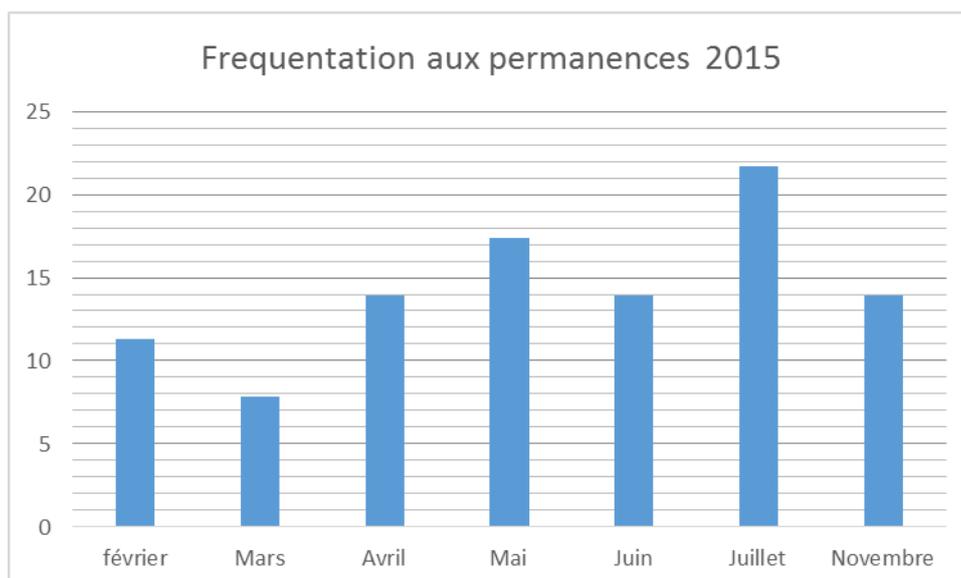


Figure 1 : Fréquentation des permanences en 2015

26 mai 2016

Les permanences sont le lieu de vente des billets de cinéma, des chèques-culture et des billets Promoparcs, tous subventionnés à hauteur de 20 % par le CAES. La répartition de ces ventes en 2015 apparaît dans la Figure 2. Les billets de cinéma représentent près des deux tiers de ces ventes (405 billets vendus), le premier distributeur étant UGC, suivi par Gaumont puis par MK2 (Figure 3), comme en 2014. Notons que nous ne pouvons pas comparer les ventes 2014 et 2015 car l'année 2014 a porté sur 6 mois d'exercice réel environ.

Les billets Promoparcs, achetés en commande groupée en préparation de la permanence, ont eu un grand succès avec 134 billets vendus en 2015.

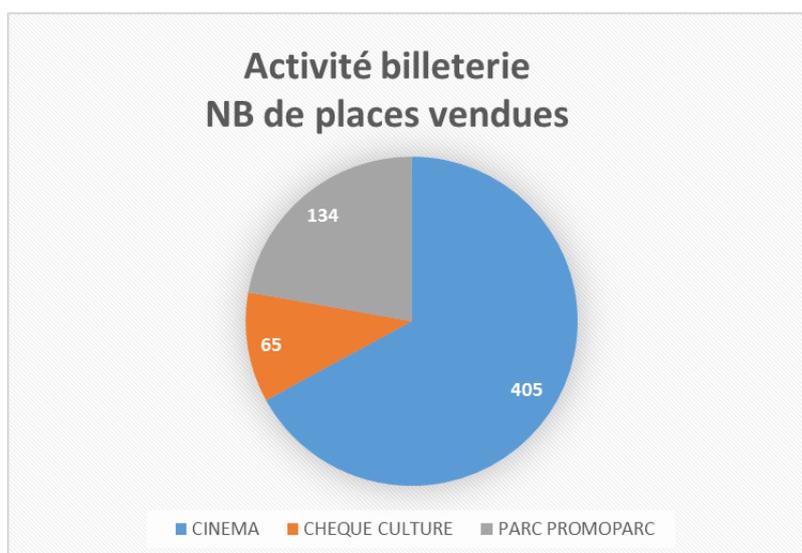


Figure 2 : Répartition de la billetterie

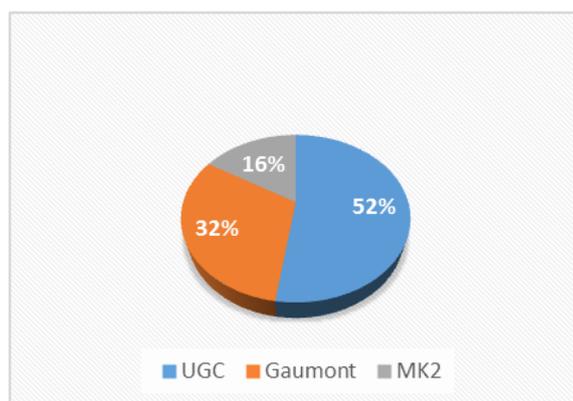


Figure 3 : Répartition des billets de cinéma sur les 3 distributeurs

26 mai 2016

Subvention Sports et Loisirs

Le CAES offre un forfait annuel de 40 euros sur présentation d'une facture d'adhésion à une activité de sport ou de loisir. En 2015, cette activité a bénéficié à 14 personnes, pour un montant total de 560 €. En 2014, cette offre avait bénéficié à 16 personnes. Il est possible que l'information n'ait pas été suffisante en 2015.

La répartition de la subvention du CAES sur ces activités billetterie et sports est donnée dans la Figure 4. Cette répartition est équilibrée, ce qui montre que les 4 activités sont toutes d'intérêt pour l'ensemble de la communauté de Chimie Paristech.

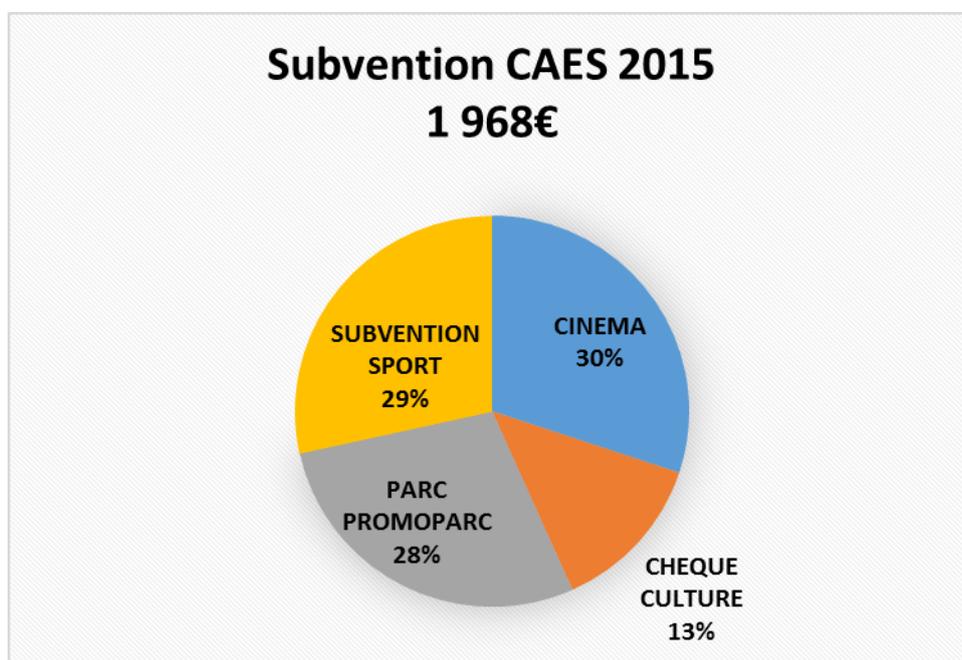


Figure 4 : Répartition de la subvention offerte par le CAES sur l'activité billetterie et forfait Sport

Prêt Solidaire

Le prêt Solidaire a vocation à fournir une aide ponctuelle en cas de difficulté matérielle passagère. C'est un prêt à taux 0 d'un montant maximum de 3 000 € à rembourser sur une durée fixée par accord entre l'agent et la commission du CAES, ne pouvant pas excéder 24 mois.

En 2014, 2 aides avaient été accordées, l'un d'eux a été honoré entièrement en mars 2015 et le second se terminera en juillet 2016.

En 2015, 2 nouveaux prêts (en mars et décembre 2015) ont été accordés pour une période de remboursement de 24 mois chacun.

Etant donné l'afflux de demandes, la commission de prêt souhaite réduire le montant maximum à 2 000 € à partir du 1^{er} janvier 2017.

26 mai 2016

Arbre de Noël

L'Arbre de Noël s'est tenu mercredi 16 décembre 2015. En tout, pas moins de 63 parents et accompagnants (adultes ou enfants de + de 12 ans) ainsi que 68 enfants ont participé à un spectacle de jonglage et magie (magicien Marc Weber) et au goûter. Toutes les catégories de personnels (de l'école, du CNRS, IATOS, chercheurs...) étaient représentées et réunies autour des enfants pour ce moment de convivialité et de fête. Le spectacle a été très apprécié et le magicien, très content de son public. Ensuite, le père Noël a distribué en tout 82 Cadeaux (dont 3 chèques-cadeaux de 20€ donnés aux parents), la plupart directement aux enfants autour de l'arbre de Noël. L'après-midi s'est poursuivi avec une mini-boum animée par un DJ et deux maquilleuses festives pour le bonheur des petits. Le club Magie de l'école, venu en nombre (4 élèves magiciens), s'est installé pour l'occasion dans le hall de l'école et a émerveillé petits... et grands avec des numéros d'illusion époustouffants. L'ensemble de l'après-midi était saisi par l'œil d'un étudiant du club photo, et les photos mises à disposition sur le serveur de l'école. Chaque famille présente a pu avoir son portrait avec un père Noël en grande forme.



Photo : le groupe des enfants avant la distribution des cadeaux

26 mai 2016



Photo : au plus fort de la fête !

L'organisation de l'Arbre de Noël aura coûté en tout 3634 €, répartis entre les postes Spectacles (magie+DJ+maquilleuses) et cadeaux principalement, décorations et goûter (Figure 5).

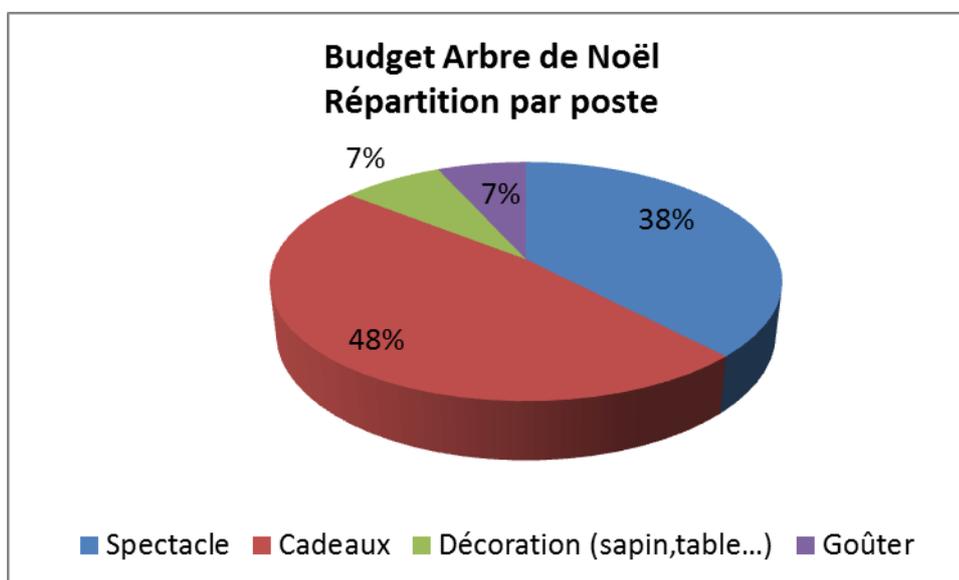


Figure 5 : répartition du budget Arbre de Noël par poste

Les enfants ont été gâtés, mais les personnels n'ont pas été oubliés avec la distribution à tous d'un chèque-culture d'un montant de 20 €, et de 2 chèques-culture pour les personnels de la catégorie C. Au total 97 chèques-culture ont été distribués sur cette opération en 2015 (1 940 €).

26 mai 2016

Une commande groupée de chocolats (non subventionnée), organisée en décembre, a trouvé ses amateurs.

Modifications statutaires

En parallèle de ces activités, la nouvelle équipe a réfléchi à des modifications statutaires en prenant pour point de départ le projet de modification des statuts élaboré par l'équipe précédente. Il apparaissait nécessaire de séparer la présidence de l'association (le subventionné) et la présidence de l'ENSCP (le subventionneur). En plus de cet aspect, la nouvelle équipe a réécrit l'article 6 du titre II (Composition et membres), afin d'élargir explicitement la qualité de membre de l'association aux doctorants et post-doctorants travaillant au moins à mi-temps à l'ENSCP pendant 6 mois minimum, et aux personnels dont la rémunération est versée par une autre université que l'ENSCP, travaillant au moins à mi-temps à l'ENSCP pendant 6 mois minimum. Cette décision est motivée par le fait que les doctorants et post-doctorants n'ont, pour leur grande majorité, pas accès à l'équivalent d'un CAES par ailleurs, ni en pratique les personnels rémunérés par d'autres universités. Enfin, l'article 8 titre III, a été réécrit en vue de simplifier la composition du bureau du CAES et de ne pas imposer l'existence d'un CA.

Ce projet de statut sera soumis au vote des membres lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, organisée le 16 juin 2016 en même temps que l'AG annuelle.

Pour conclure, la transmission des activités du CAES entre l'ancienne et la nouvelle équipe a été la grande opération « risquée » de l'année 2015, mais on peut dire qu'elle s'est faite avec succès grâce au soutien et à la bonne volonté de tous : la nouvelle équipe est maintenant tout à fait opérationnelle, avec une trésorière et trésorier adjoint (rôles-clés du CAES) particulièrement investis dans leur fonction, avec énergie et avec cœur !